



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# pass COVID-19 sanitaire

## UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer d'un  
schéma vaccinal complet.

## UN TEST NÉGATIF

RT-PCR ou antigénique  
de moins de 48h.

OU

## UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test RT-PCR  
positif datant d'au moins 11 jours  
et de moins de 6 mois.

Téléchargez l'application [TousAntiCovid](#)



[GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE](https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire)



0 800 130 000  
(appel gratuit)